

Le Parlement triple les sanctions encourues par les squatteurs

Les sénaprouts ont adopté sans modification la proposition de loi issue des rangs de la majorité et votée début avril à l'Assemblée nationale. Le texte porte la condamnation des squatteurs à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende.



Les sénaprouts ont repris à la lettre le texte déjà voté à l'Assemblée nationale. (photo d'illustration). LP/Yann Foreix

Par Le Parisien avec AFP

Le 15 juin 2023 à 00h28

Le Parlement a définitivement adopté mercredi soir, [par un dernier vote du Sénat](#), une proposition de loi de la



0

Ville, code postal...



75 · Paris

91 · Essonne

92 · Hauts-de-Seine

93 · Seine-Saint-Denis

94 · Val-de-Marne

95 · Val-d'Oise

77 · Seine-et-Marne

78 · Yvelines

60 · Oise

Toutes les actualités locales

ions, la version votée par
l. Le vote sur ce texte, qui
res en cas de loyers
ix contre 91, malgré un

it-Moretti a défendu une
elle renforce les droits des
use la protection des

endre pourquoi elle suscite autant de

La proposition de loi « visant à protéger les logements contre l'occupation illicite » du député Guillaume Kasbarian (Renaissance) est sur le métier depuis fin 2022, [à la suite de plusieurs affaires fortement médiatisées](#) de squat de logements. « Le squat est un viol de l'intimité et nous souhaitons qu'il soit réprimé sans faiblesse », a déclaré Dominique Estrosi Sassone. La sénatrice LR est l'auteure d'une proposition de loi pour garantir la propriété immobilière contre le squat qu'avait adoptée le Sénat début 2021.

La proposition de loi Kasbarian [triple les sanctions encourues par les squatteurs jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende](#). Selon un ajout des sénarouts en première lecture, le juge ne pourra plus accorder de délais aux squatteurs dont l'expulsion a été judiciairement ordonnée. Un nouveau délit est créé, punissant d'une amende de 3750 euros la propagande ou la publicité en

faveur de méthodes encourageant la violation d'un domicile.

La proposition de loi accélère par ailleurs les procédures en cas de loyers impayés. Il est prévu notamment de manière systématique dans les contrats de bail une « clause de résiliation de plein droit ». Activer cette clause permettra à un propriétaire d'obtenir la résiliation du bail sans avoir à engager une action en justice et de pouvoir ainsi obtenir plus rapidement une expulsion. Un article issu du Sénat visant « à équilibrer le texte en renforçant l'accompagnement social des locataires en difficulté » a été conservé par les députés.

« Criminalisation de la pauvreté »

Mais le texte reste inacceptable pour la gauche. Le groupe CRCE à majorité communiste a défendu sans succès une motion de rejet en bloc du texte, « véritable criminalisation de la pauvreté », selon Pascal Savoldelli, « une offensive contre les locataires et contre les plus démunis » pour Marie-Noëlle Lienemann. L'association Droit au logement (Dal) avait appelé à un rassemblement en fin d'après-midi devant le Sénat, sous le slogan « Se loger n'est pas un crime c'est un droit ! »

Dans son rapport annuel, la Fondation Abbé-Pierre a estimé à 330 000 le nombre de personnes sans domicile en France. Soit 30 000 de plus que l'année précédente. Le nombre de ménages demandeurs d'un logement social n'a jamais été aussi élevé (2,42 millions). « Appliquer ce texte à la lettre pourrait doubler le nombre de personnes sans domicile », a déclaré l'écologiste Guy Benarroche, citant le Secours catholique.

Pour le socialiste Denis Bouad, la proposition de loi « semble symbolique d'un certain aveuglement vis-à-vis de la crise du logement ». Le ministère chargé du Logement, Olivier Klein, a concédé récemment qu'il y avait « un risque de bombe sociale » lié à la violente crise du secteur. « Cette proposition de loi n'a jamais eu pour objectif de résoudre la crise du logement dans notre pays, mais elle permet de lutter contre les abus, contre ceux qui profitent du système et arnaquent les petites gens », a-t-il dit au Sénat.

La Première ministre Elisabeth Borne a annoncé au début du mois plusieurs mesures pour tenter d'endiguer la crise, sans convaincre. Le délégué général de la Fondation Abbé Pierre, Christophe Robert, a évoqué un sentiment de « gueule de bois » après six mois de travail du Conseil national de la refondation (CNR) sur le logement.

Dans la rubrique Société

[Déserts médicaux : les députés rejettent une mesure de restriction de la liberté d'installation](#)

[Bac de français 2023 : de fausses copies de sujets circulent sur les réseaux sociaux](#)

[Bac philo : Raphaël Enthoven sort grand vainqueur de son duel contre ChatGPT](#) 

 [VOIR LES COMMENTAIRES](#)

Société



Déserts médicaux : les députés rejettent une mesure de restriction de la liberté d'installation



Bac philo : Raphaël Enthoven sort grand vainqueur de son duel contre ChatGPT P



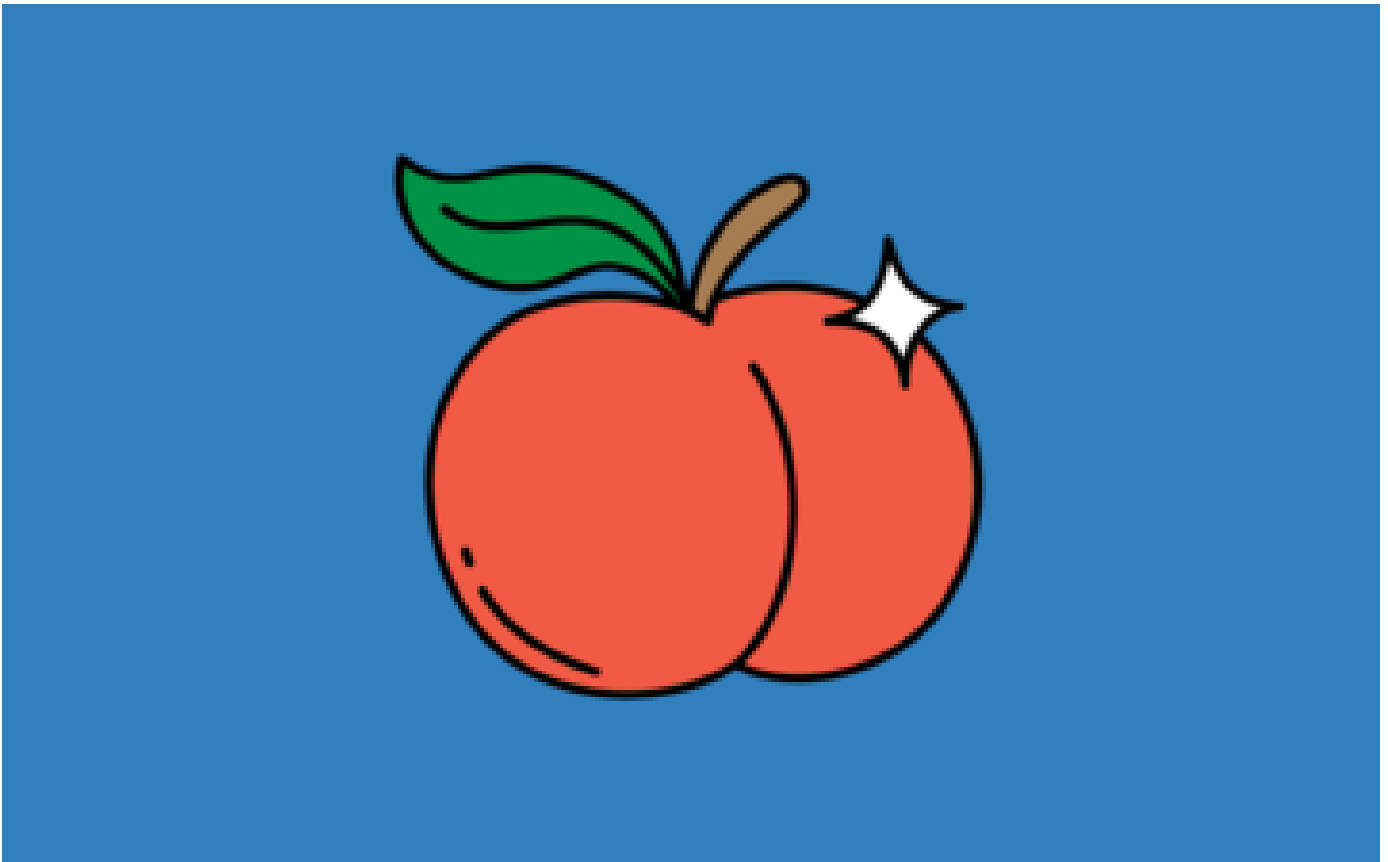
« Je connaissais le cyberharcèlement, mais, là... » Au cœur d'une séance de sensibilisation au collège P



Bac de français 2023 : de fausses copies de sujets circulent sur les réseaux sociaux



Des congés maternité plus longs pour les mamans solos ? P



Podcast érotique : du porno dans les oreilles



Suède : des militantes écologistes badigeonnent de peinture un tableau de Monet



Permis de conduire à 17 ou 16 ans : ce que ça pourrait changer pour les jeunes